



COMMUNE DE REAUMUR

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 1^{er} juillet 2024

N° 2024-48 : Commerce – Remise gracieuse de dette

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ ACCEPTE la gratuité du loyer sur le mois d'août 2024, à savoir 677,16 € TTC, si Monsieur et Madame FAVRAUD s'engagent à tenir des permanences pour le dépôt de pain pendant le mois d'août 2024.

☞ CHARGE Madame le Maire de ne pas émettre le titre correspondant au loyer du mois d'août 2024 si l'engagement de Monsieur et Madame FAVRAUD est tenu.

Vu le 2 juillet 2024,
par Madame le Maire,
Céline REVEAU

